



Centre International de Conseil, de Recherche et  
d'Expertise en Droits de l'Homme



**RAPPORT ANNUEL  
2017**

*Le Centre International de Conseil, de Recherche et d'Expertise en Droits de l'Homme (CICREDHO) est une association allie actions de terrain, recherches, appui technique et plaidoyer. Il vise à réaliser et à apporter une expertise technique de qualité en matière de renforcement de capacités des organisations de la société civile (OSC) sur diverses thématiques, notamment la recherche, le plaidoyer, la capitalisation, le suivi des investissements en matière des droits de l'homme et l'assistance juridictionnelle. CICREDHO met à la disposition des OSC des informations nécessaires pour le plaidoyer et l'élaboration de leurs rapports alternatifs auprès des mécanismes régionaux internationaux de supervision des droits de l'homme. Il donne la parole aux OSC pour diffuser leurs pratiques, leurs approches et relayer les résultats de leurs opérations.*

#### **VISION**

Contribuer de concert avec toutes les forces vives à la jouissance effective par les enfants, les femmes et les hommes, sans discrimination aucune, de leurs droits fondamentaux dans un environnement favorable à la préservation, à la promotion, à la protection, à la mise en œuvre, à la supervision et à la revendication de ces droits.

#### **MISSION**

CICREDHO vise à offrir aux organisations de la société civile, y compris les syndicats et les associations de jeunes un espace de :

- Capitalisation des acquis et des bonnes pratiques ;
- Service de conseils en droits de l'homme ;
- Mutualisation des techniques et approches d'intervention ;
- Professionnalisation des opérations en matière de gestion des ressources administratives, humaines, logistiques et financières, de recherches, de management des connaissances et des acquis, et d'analyse objective des situations des droits de l'homme ;
- Renforcement des capacités, des outils, des approches et des techniques d'intervention ;
- Centre de ressources pour la visibilité de l'ensemble des engagements conventionnels et des recommandations formulées par des mécanismes au niveau national, régional et international, ainsi que les avancées réalisées dans leur mise en œuvre et les défis rencontrées, afin de favoriser le monitoring ;
- Incitation à des actions concertées pour le respect des engagements conventionnels et le renforcement des mécanismes nationaux de mise en œuvre et de suivi des droits de l'homme ;
- Accompagner les organisations membres dans l'élaboration, le montage, la mise en œuvre et l'évaluation des projets de terrain.

Rapport d'activités 2017 - CICREDHO

ISBN 987-2-9559808-1-1



**Centre International de Conseil,  
de Recherche et d'Expertise en  
Droits de l'Homme**

|  |  |
|--|--|
| CICREDHO   | CICREDHO TOGO  |
| Rue des gares 16   | Boulevard Sio,   |
| Case postale 2525  | Djia Sokpanou Hédzranawoé  |
| 1211 Genève 2 - Suisse   | BP 7271 Lomé   |
| Tel. +41 77 966 24 96  | Togo   |
| <a href="mailto:cicredho.geneva@gmail.com">cicredho.geneva@gmail.com</a> | <a href="mailto:Info.cicredho@gmail.com">Info.cicredho@gmail.com</a> |

Site Internet : [www.cicredho.org](http://www.cicredho.org)  
Facebook: Cicredho Togo  
Twitter: @cicredho

## Table des matières

|  |    |
|--|----|
| MOT DU PRÉSIDENT.....  | 4  |
| RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS .....   | 5  |
| ENREGISTREMENT DES NAISSANCES.....   | 6  |
| DROIT DE L'ENFANT - JOURNÉE DU 20 NOVEMBRE.....  | 7  |
| DROITS DES FILLES ET DES FEMMES.....   | 8  |
| ENTREPRISES ET DROITS DE L'HOMME.....  | 10 |
| PARTICIPATION AU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME.....  | 11 |
| EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL DU TOGO - SUIVI .....  | 12 |
| LE SITE INTERNET .....   | 13 |
| COMITE DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS (CESCR).....   | 13 |
| TABLEAU DE L'EXAMEN DU TOGO PAR DIFFÉRENTS MÉCANISMES RÉGIONAUX<br>ET INTERNATIONAUX DE SUPERVISION DES DROITS DE L'HOMME..... | 14 |
| ASPECT FINANCIER .....   | 15 |
| PARTENARIAT .....  | 16 |

## MOT DU PRÉSIDENT

### **La détermination, encore et toujours...**

Deuxième année, deuxième champ d'actions. Un petit chemin parcouru, un grand pas vers nos objectifs.

Le Centre International de Conseil, de Recherche et d'Expertise en Droits de l'Homme (CICREDHO) et ses membres sont déterminés à œuvrer pour l'effectivité des droits de l'homme au Togo, en Afrique et ailleurs. Les droits garantis par les textes nationaux, régionaux et internationaux des droits de l'homme n'ont de sens que si les personnes auxquelles ils sont destinés en jouissent pleinement.

Cette année encore, la volonté est de servir à la base, là où l'effet des droits est moins ressenti, là où les droits sont le plus bafoués, là où les violations des droits sont les plus fréquentes, là où les droits sont moins revendiqués. Des enfants non enregistrés à la naissance, les enfants victimes de mariages précoces ou forcés, des entreprises qui ne respectent pas les droits des salariés et dégradent l'environnement, des femmes qui subissent la discrimination dans la loi et dans la pratique, voilà quelques défis auxquels nous essayons de répondre par des actions concrètes, comme cette année encore.

Inlassablement déterminés, nous déployons nos actions pour faire reculer l'ignorance et faire prospérer les droits dans la vie des enfants, des femmes, des communautés.

Nous disons merci d'être à nos côtés, avec nous, pour avancer. Votre soutien et appui sont très appréciés ; ils nous seront encore nécessaires. Avec des objectifs partagés, nous restons confiants. Nous y comptons.

Yao AGBETSE  
Président

## RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

### Examen périodique universel (EPU) du Togo

- Outils de mise en œuvre :
  - Regroupement des recommandations par thématiques ;
  - Diffusion de la feuille de route de CICREDHO ;
  - Matrice pour le développement du plan de mise en œuvre.
- Suivi de l'adoption du document final à Genève par le Conseil des droits de l'homme ;
- Communiqué CICREDHO et [CIFRAD](#) pour attirer l'attention sur les recommandations portant sur les droits économiques sociaux et culturels ;
- Traduction en Ewe de certaines recommandations EPU sur demande de International Volunteerism Organization for Women, Development, Education (VIDES International) et Istituto Internazionale Maria Ausiliatrice - Salesian Sisters of Don Bosco (IIMA).

### Recherches

- Enregistrement des naissances ;
- Discrimination contre les femmes dans la loi et dans la pratique.

### Consolidation des partenariats

- Développement du cadre conventionnel de partenariat avec les organisations de la société civile ;
- Mise en place de la matrix des organisations membres ;
- Relais des appels à contribution des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme ;
- Maintien à jour du calendrier de présentation des rapports du Togo aux mécanismes, de supervision de l'ONU et de l'Union africaine ;
- Elaboration d'un projet sur la rédaction du rapport alternatif au Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU avec le Collectif des Associations Contre l'Impunité au Togo (CACIT) et la Coalition DESC-Plateaux en collaboration avec *Human Dignity* (France) ;
- Consolidation institutionnelle avec le développement de documents stratégiques pour les partenariats (conventions de partenariat et autres documents).

### Plaidoyer

- Contribution au projet d'Observation générale sur les droits économiques, sociaux et culturels dans le contexte des activités des entreprises du Comité des droits économiques, sociaux et culturels.
- Information sur le calendrier de présentation des rapports du Togo aux mécanismes, de supervision de l'ONU et de l'Union africaine.
- Suivi des activités de l'Etat togolais lors des 3 sessions du Conseil des droits de l'homme
- Célébration du 20 novembre, journée internationale des droits de l'enfant.





## ENREGISTREMENT DES NAISSANCES

Pour mieux saisir les problématiques relatives à l'enregistrement des naissances au Togo, CICREDHO a réalisé un sondage auprès d'associations togolaises actives dans le domaine de la protection de l'enfance, de l'éducation et de la traite des enfants.

### Associations participantes

1. Association Carl Rogers (ACR) ;
2. Association des Amis des Enfants (AAE), **Kantè (Région de la Kara)** ;
3. Association des Femmes pour l'Épanouissement des Enfants (ASFEEN), **Lomé** ;
4. Association Togolaise pour la Promotion Humaine (ATPH), **Kévé (Région Maritime)** ;
5. Organisation pour le Développement et l'Incitation à l'Auto Emploi (Odiae), **Atakpamé (Région des Plateaux)** ;
6. Programme d'Appui à la Femme et à l'Enfance Déshéritée (PAFED), **Sokodé (Région Centrale) et Elavagnon (Région des Plateaux)** ;
7. Recherche Action pour le Développement Intégré (RADI), **Kpalimé** ;
8. Synergie d'Action pour le Développement Approprié (SADA), **Lomé**

### Résultats

#### Obstacles majeurs

- méconnaissance des droits de l'enfant et de la valeur de l'acte de naissance ; naissances à domicile ; non reconnaissance de la paternité de l'enfant, cérémonie d'attribution de prénoms ; négligence et ignorance des parents ; analphabétisme des parents ; conditions sociales et financières des parents ; accouchements à domicile ; distance élevée entre les lieux d'habitation et les centres d'état civil ; coût financier des démarches et de l'acte ; les croyances ; décès des parents ; conflits intrafamiliaux,

#### Solutions possibles

- campagnes de sensibilisation des populations ; causeries-débats, y compris sur la gratuité, sensibilisation des parents sur les droits et devoir des enfants ; création de centre d'état civil de proximité ; audiences foraines périodiques, proroger le délai de déclaration des naissances, améliorer le traitement salarial des agents d'état civil ; rapprocher les centres d'état civils des populations ; des unités de soins périphériques (USP), centres médicaux sociaux (CMS) et des chefferies ; éducation sexuelle de la jeune fille ; activités génératrices de revenus (AGR).
- Relais de proximité
- Chefferie traditionnelle: relais communautaire, conscientisation et sensibilisation des parents.
- Ecole : dans les réunions de parents d'élèves et de relation parents-écoles.

#### Actions des ONG

- rencontres, entretiens, conseils et sensibilisations des familles ; formation aux droits de l'enfant ; recherche de fonds pour les démarches de l'enregistrement tardifs ; contact avec la justice ; dépôt et suivi des dossiers et retrait des jugements supplétifs ; interventions auprès des établissements scolaires, des services d'état civil et de l'UNICEF ; plaidoyer auprès des services de l'Etat.

### Recommandations

- **Décentraliser** la direction de l'état civil en créant, notamment des points relais d'état civil, dans les centres médicaux sociaux (CMS), les pédiatries, les hôpitaux les formations sanitaires et en collaborant avec les accoucheuses traditionnelles ;
- Organiser à partir des chefs-lieux de sous-préfecture et de préfecture, des **audiences foraines** dans les villages sur l'ensemble du territoire, au moins deux fois par an ;
- **Proroger** à 3 mois le **délai d'enregistrement** après la naissance de l'enfant ;
- Mettre en lien les établissements scolaires, les services d'état civil et les ONG afin que les procédures d'obtention de jugement supplétif tenant lieu d'acte de naissance soient entamées dès l'inscription de l'enfant à l'école pour **éviter que l'absence d'acte de naissance ne soit un obstacle à la participation aux examens scolaires** ;
- **Former** les agents d'état civil aux procédures d'enregistrement des naissances tout en améliorant leurs **conditions de travail** et en les équipant du **matériel nécessaire** (fiches d'enregistrement, ordinateur, moyen de déplacement, etc.) ;
- Pendre l'**arrêté conjoint du Ministre chargé des finances et du Ministre en charge de l'administration territoriale** sur l'harmonisation de la tarification de l'enregistrement des actes d'état civil (article 8), ainsi que les mesures d'application prévues par les articles 5, 36 et 47 de la loi n° 2009-010 du 11 juin 2009 relative à l'organisation de l'état civil ;
- **Digitaliser/numériser progressivement** le système d'enregistrement des statistiques vitales par l'état civil, conformément à l'article 5 de la loi du 11 juin 2009, afin de le rendre plus fiable, plus efficace et sécurisé, y compris pour remplacer les actes de naissances perdus ou abimés et de rendre accessible, sur l'ensemble du territoire, l'ensemble des fichiers à tous les services d'état civil pour lutter contre les faux et les fraudes, et faciliter la traçabilité des actes au moment de l'établissement du certificat de nationalité.

## DROIT DE L'ENFANT - JOURNÉE DU 20 NOVEMBRE

Un communiqué a été publié visant les catégories d'enfants :

- Enfants victimes de violence, notamment de sévices, de négligence et d'abus sexuels en milieu familial ;
- Enfants handicapés marginalisés, privés d'accès à l'éducation, y compris inclusive, et aux soins de santé même élémentaires ;
- Enfants des rues exposés à la violence, notamment aux abus sexuels et à l'exploitation économique et sexuelle ;
- Enfants victimes de vente, de traite et d'enlèvement ;
- Enfants non enregistrés à la naissance et ne faisant pas parties des statistiques de l'Etat ;
- Enfants en rupture familial et sans protection de remplacement.



Les recommandations suivantes ont été formulées :

- **définir une politique nationale globale spécifique dotée de ressources idoines sur la protection de la petite enfance et de l'enfance ;**
- **honorer, sans délai, ses engagements vis-à-vis de la Convention relative aux droits de l'enfant en soumettant son rapport au Comité des droits de l'enfant ;**
- **ratifier le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications ;**
- **mettre en œuvre les recommandations de l'[Examen Périodique Universel](#) d'octobre 2016 ainsi que d'autres recommandations pertinentes formulées par les autres mécanismes régionaux et internationaux des droits de l'homme.**

## DROITS DES FILLES ET DES FEMMES

Des interviews réalisées en juillet 2017 auprès de femmes engagées ont révélé les problématiques suivantes qui coïncident avec certaines statistiques :

### Disparités entre filles et garçons dans l'accès à l'éducation

La disparité entre filles et garçon dans le système éducatif:

- 7% au jardin d'enfants,
- 3% au primaire,
- 10% au collège,
- 35% au Lycée et
- 36% dans le supérieur.

### Violences physiques et psychologiques

Violences basées sur le genre :

- 91%, violence psycho-morale,
- 34%, violence économique,
- 41%, violence physique,
- 33%, violence sexuelle,
- 20%, violence en institutions,
- 6,9%, Mutilations génitales féminines.

### Accès des femmes à la justice

La loi n°2013-010 du 27 mai 2013 portant aide juridictionnelle n'est pas opérationnelle à cause de l'absence de ses mesures d'application.

### Les femmes aux postes de responsabilité dans la vie publique et politique

La participation des femmes au processus de décision au niveau local et national demeure une quête plus qu'un acquis :

- 19% au sein de l'Assemblée nationale,
- 16% dans le gouvernement,
- 11% à la Cour constitutionnelle,
- 6% à la Commission électorale nationale indépendante (CENI),
- principe de la parité de 2013 non concrétisé dans la pratique,
- hommes largement majoritaires sur les listes électorales,
- hommes dominent les postes au sein de l'administration,
- A l'EPU, le Togo a rejeté la recommandation relative à l'établissement de quotas pour les femmes aux postes électifs et administratifs.

### La discrimination dans la pratique

- Efforts normatifs importants,
- Recours massif au droit coutumier, notamment en matière de successions,
- L'article 403 du Code togolais des personnes et de la famille qui reconnaît l'applicabilité du droit coutumier en matière successorale reste mal compris et n'a pas fait disparaître les relents patriarcaux au sein de la population. De manière générale, l'attribution de la réalisation de certaines tâches plutôt à la fille et à la femme qu'au garçon et à l'homme, reste encore très prégnante dans la société togolaise,
- Les discriminations liées au handicap demeurent une préoccupation malgré la ratification par le Togo de la Convention relative aux droits des personnes.

### Emploi des femmes

- La majorité des femmes exerce dans le secteur informel où elles occupent des emplois souvent peu qualifiés et peu rémunérés, dans la plupart des cas, sans couverture sociale,
- Les femmes se heurtent dans la recherche et l'exercice dans leur carrière professionnelle à l'omniprésence du harcèlement sexuel de la part des employeurs hommes qui subordonnent leur embauche et leur avancement à des relations sexuelles,
- Les femmes qui travaillent dans la zone franche accumulent des effets visibles ou latents dommageables à leur santé à cause des conditions indécentes de travail avec une rémunération dérisoire. Quant aux travailleuses domestiques, elles subissent des violences, y compris sexuelles et de l'exploitation, ce qui les conduit parfois à fuir et à s'exposer à la traite d'êtres humains et au proxénétisme.

### Grossesses et mariages précoces et

- 7% des femmes de 15 à 49 ans se sont mariées ou étaient en union avant l'âge de 15 ans ;
- 29% des femmes de 20 à 49 ans ont été dans les liens du mariage avant l'âge de 18 ans ;
- 6% des filles sont mariées à 15 ans et 22% à 18 ans ;
- 13% des adolescents sont actuellement mariés ou en union ;
- 15% des naissances ont lieu à l'âge de 18 ans.





Célébration le **31 juillet 2017** de la **journée de la femme africaine**. Au regard des résultats des interviews de juillet 2017, CICREDHO a publié un communiqué portant sur le respect des droits des filles et des femmes dans la pratique. Les recommandations ont exhorté l'Etat togolais à :

- Ratifier et prendre les mesures concrètes de mise en œuvre de la Convention n°189 de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les travailleuses et travailleurs domestiques afin de mieux protéger les filles domestiques ;
- Mettre en œuvre la loi de 2013 sur l'aide juridictionnelle en prenant les décrets et arrêtés prévus pour l'opérationnalisation du Conseil National de l'Aide Juridictionnelle et des Bureaux d'Aide Juridictionnelle, et en intégrant la dimension genre dans l'administration de la justice;
- Prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre des recommandations acceptées de l'Examen Périodique Universel relatives aux droits des femmes et des Cibles pertinentes des Objectifs du Développement Durable de l'ONU;
- Renforcer la sensibilisation de la population pour changer les mentalités et lever les obstacles qui freinent encore la jouissance par les filles et les femmes de leurs droits ;
- Faciliter le retour à l'école des filles ayant abandonné pour diverses raisons, y compris pour cause de grossesse et mettre des filets de sécurité nécessaires pour assurer l'accès à l'éducation des filles et leur maintien à l'école jusqu'à l'université ;
- Renforcer la sensibilisation de la population sur les pesanteurs et stéréotypes socioculturels qui obèrent la mise en œuvre effective des lois interdisant la discrimination et la violence à l'égard des femmes ;
- Créer un fond spécial d'accompagnement de la jeunesse, y compris de la jeune fille, notamment pour la formation professionnelle et l'installation après la formation ;
- Sensibiliser les parlementaires sur leur rôle dans la promotion, la protection des droits de femmes;
- Instituer un système d'évaluation annuelle de l'ensemble de la législation applicable aux filles et femmes.

## ENTREPRISES ET DROITS DE L'HOMME

CICREDHO a participé, le 21 février 2017, au Palais Wilson à Genève, à la Journée de Discussion Générale le du Comité des droits économiques, sociaux et culturels (CESCR) qui tenait également sa 60<sup>ème</sup> session (20-24 février 2017). La discussion s'était focalisée sur le projet d'Observation générale sur les Obligations des Etats en vertu du Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels dans le contexte des activités des entreprises en cours de rédaction par le Comité des droits économiques, sociaux et culturels (CESCR).

La contribution de CICREDHO s'est articulée autour de :

- La **responsabilité de *faire respecter*** par les entreprises qui ne doivent pas se dispenser des violations des droits de l'homme commises par leurs sous-traitants ;
- L'**obligation d'informer** afin que les populations soient au courant de leurs opérations et des dangers qu'elles comportent ;
- Les **opérations des entreprises et l'évasion fiscale** qui privent les états de ressources pour financer la réalisation des droits, notamment économiques, sociaux et culturels ;
- Les **opérations des entreprises et les droits de l'homme** dans les « zones franches », notamment au Togo où les avantages offerts aux entreprises ne sont pas compenser ni par des conditions de travail décent ni le respect des droits des salariés exploités ;
- L'**accaparement des terres** par les entreprises qui tue la culture vivrière, les activités des petits paysans, appauvrit les sols, augmente la précarité en milieu rurale,

Elle est disponible sur le site du Haut Commissariat aux droits de l'homme.



Palais Wilson à Genève



## PARTICIPATION AU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME



Le Togo est membre du Conseil des droits de l'homme (2016-2018). La participation de CICREDHO aux sessions a pour objectif d'informer les membres et les OSC des engagements et des interventions du Togo. CICREDHO a ainsi participé aux 34<sup>ème</sup> (27 février- 24 mars 2017), 35<sup>ème</sup> (6-23 juin 2017) et 36<sup>ème</sup> sessions (11-29 septembre 2017) du Conseil des droits de l'homme.

Lors de la 34<sup>ème</sup> session marquée notamment par la première participation du nouveau Secrétaire général des Nations Unies Antonio Guterres, CICREDHO s'est essentiellement focalisé sur l'adoption du document final EPU du Togo. CICREDHO a dressé le bilan suivant dans un communiqué:

### Les développements positifs

- la soumission du [rapport bilan du premier cycle](#) avant l'examen du deuxième cycle ;
- la communication présentée sur l'EPU en Conseil des ministres avant l'examen ;
- la délégation de haut niveau présente à Genève lors de l'examen ;
- la soumission dans un délai raisonnable de ses [observations écrites](#) sur les recommandations formulées, notamment celles devant faire l'objet d'examen et celles notées ;
- l'ouverture au dialogue avec les organisations de la société civile.

### Les aspects moins positifs

- seules 5 recommandations sur 11 ont été finalement acceptées parmi celles sur lesquelles le Togo devrait se prononcer ;
- aucune des 28 recommandations rejetées n'a (re)trouvé grâce auprès du Togo entre la date de l'examen (31 octobre 2016) et la date de l'adoption du rapport final (16 mars 2017);
- parmi les recommandations rejetées figurent celles pourtant particulièrement pertinentes à la situation des droits de l'homme au Togo, à l'instar de :

- la ratification du Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation des communications ;
- la révision des dispositions du Code pénal prévoyant des peines de prison pour diffamation et publication de fausses informations ;
- l'invitation permanente à tous les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme pour favoriser les visites de terrain et les appuis techniques de ces experts au gouvernement;
- l'adoption d'un projet de loi établissant des quotas pour les femmes aux postes électifs et administratifs ;
- l'organisation d'un référendum populaire sur la limitation du mandat présidentiel et la fixation des dates et du plan des élections locales ;
- l'établissement d'un système de quotas concernant l'emploi des personnes handicapées.

CICREDHO a rappelé les recommandations formulées dans l'appel de 2016 par les OSC et la feuille de route qu'il a proposé pour le suivi de la mise en œuvre.

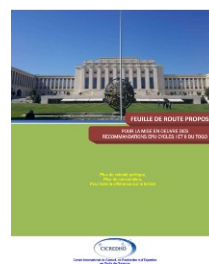
A la [36<sup>ème</sup> session](#), la Mission Permanente du Togo auprès des l'ONU a Genève a organisé un [événement parallèle intitulé « ODD : Pour ne laisser personne derrière, commençons le développement à la base »](#). Afin d'outiller les OSC à participer à cet événement, CICREDHO a :

- relayé l'information auprès des associations ;
- rappelé la participation du Togo en 2016 et 2017 au [Forum Politique de Haut Niveau](#) où les Etats rendent compte de leurs actions en vue de la mise en œuvre des ODD ;
- apporté des arguments de fonds opposables à la version gouvernementale de la mise en œuvre des ODD.

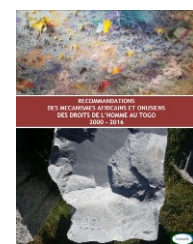
## EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL DU TOGO - SUIVI

Outils de mise en œuvre :

- Diffusion de la feuille de route de CICREDHO ;
- Mise en place d'une matrice pour le développement du plan de mise en œuvre des recommandations - compilation des informations pertinentes ;
- Regroupement des recommandations par thématiques ;
- Suivi de l'adoption du document final au Conseil des droits de l'homme en juin 2017 ;
- Traduction en Ewé de certaines recommandations EPU sur demande de *International Volunteerism Organization for Women, Development, Education (VIDES International)* et *Istituto Internazionale Maria Ausiliatrice - Salesian Sisters of Don Bosco (IIMA)*.



| RECOMMANDATION | ETAT | DATE | STATUT  |
|----------------|------|------|---------|
| 1              | TOGO | 2016 | Adoptée |
| 2              | TOGO | 2016 | Adoptée |
| 3              | TOGO | 2016 | Adoptée |
| 4              | TOGO | 2016 | Adoptée |
| 5              | TOGO | 2016 | Adoptée |
| 6              | TOGO | 2016 | Adoptée |
| 7              | TOGO | 2016 | Adoptée |
| 8              | TOGO | 2016 | Adoptée |
| 9              | TOGO | 2016 | Adoptée |
| 10             | TOGO | 2016 | Adoptée |
| 11             | TOGO | 2016 | Adoptée |
| 12             | TOGO | 2016 | Adoptée |
| 13             | TOGO | 2016 | Adoptée |
| 14             | TOGO | 2016 | Adoptée |
| 15             | TOGO | 2016 | Adoptée |
| 16             | TOGO | 2016 | Adoptée |
| 17             | TOGO | 2016 | Adoptée |
| 18             | TOGO | 2016 | Adoptée |
| 19             | TOGO | 2016 | Adoptée |
| 20             | TOGO | 2016 | Adoptée |
| 21             | TOGO | 2016 | Adoptée |
| 22             | TOGO | 2016 | Adoptée |
| 23             | TOGO | 2016 | Adoptée |
| 24             | TOGO | 2016 | Adoptée |
| 25             | TOGO | 2016 | Adoptée |
| 26             | TOGO | 2016 | Adoptée |
| 27             | TOGO | 2016 | Adoptée |
| 28             | TOGO | 2016 | Adoptée |
| 29             | TOGO | 2016 | Adoptée |
| 30             | TOGO | 2016 | Adoptée |
| 31             | TOGO | 2016 | Adoptée |
| 32             | TOGO | 2016 | Adoptée |
| 33             | TOGO | 2016 | Adoptée |
| 34             | TOGO | 2016 | Adoptée |
| 35             | TOGO | 2016 | Adoptée |
| 36             | TOGO | 2016 | Adoptée |
| 37             | TOGO | 2016 | Adoptée |
| 38             | TOGO | 2016 | Adoptée |
| 39             | TOGO | 2016 | Adoptée |
| 40             | TOGO | 2016 | Adoptée |
| 41             | TOGO | 2016 | Adoptée |
| 42             | TOGO | 2016 | Adoptée |
| 43             | TOGO | 2016 | Adoptée |
| 44             | TOGO | 2016 | Adoptée |
| 45             | TOGO | 2016 | Adoptée |
| 46             | TOGO | 2016 | Adoptée |
| 47             | TOGO | 2016 | Adoptée |
| 48             | TOGO | 2016 | Adoptée |
| 49             | TOGO | 2016 | Adoptée |
| 50             | TOGO | 2016 | Adoptée |



**EPU TOGO**

Dès l'examen le 31 octobre 2016, les **droits des femmes** et les **droits économiques sociaux et culturels** ont retenu l'attention de CICREDHO.

Lors de l'adoption du rapport final, CICREDHO A exhorter les autorités togolaises à passer des bonnes intentions aux actes, après avoir répertorié les développements positifs et les aspects moins positifs ainsi que étapes concrètes de mise en œuvre des recommandations :

- l'organisation dès avril 2017 d'ateliers nationaux de restitution ;
- le dépôt et la présentation du Document final EPU à l'Assemblée nationale ;
- la communication sur le Document final EPU en Conseil des ministres ;
- l'élaboration concertée avec tous les acteurs d'un plan de mise en œuvre ;
- l'impulsion du Président de la République pour désigner un organe de pilotage du plan de mise en œuvre et de coordination des actions afin d'insuffler une dynamique de convergence, d'engagement et de mobilisation de tous les acteurs ;
- la mobilisation des ressources ;
- le développement des indicateurs pour mesurer les progrès réalisés ;
- la mise en place d'une base de données électronique publique sur le processus ;
- la soumission d'un rapport à mi-parcours d'ici décembre 2018.

CICREDHO a focalisé son attention et ses actions de suivi sur les droits des femmes et les droits économiques sociaux et culturels (DESC).

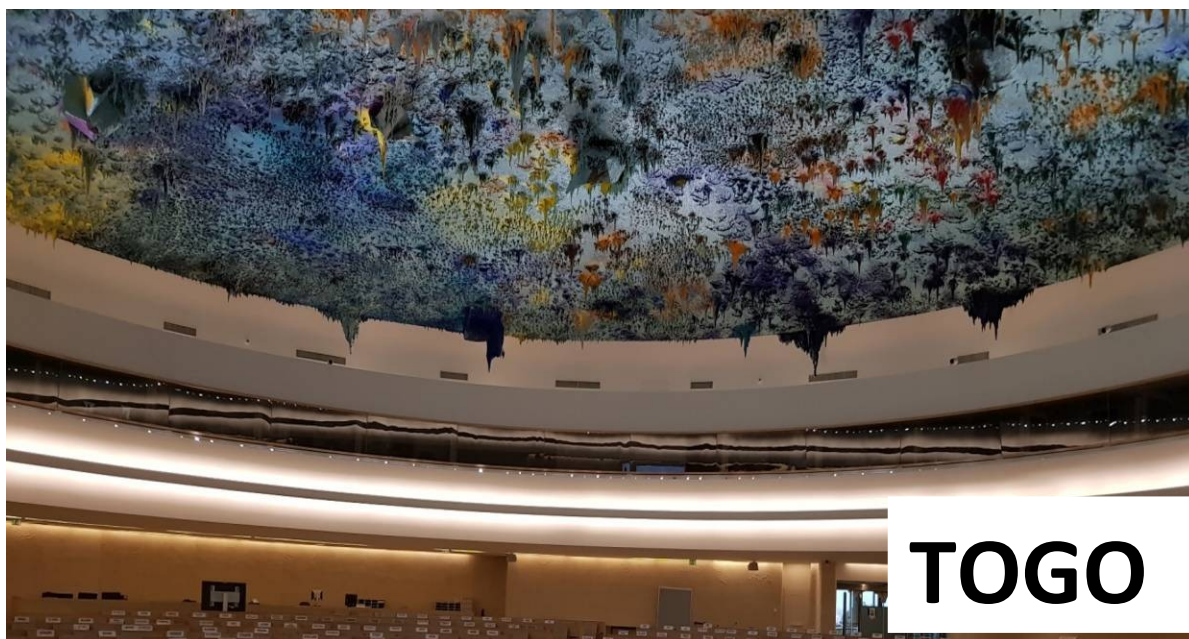
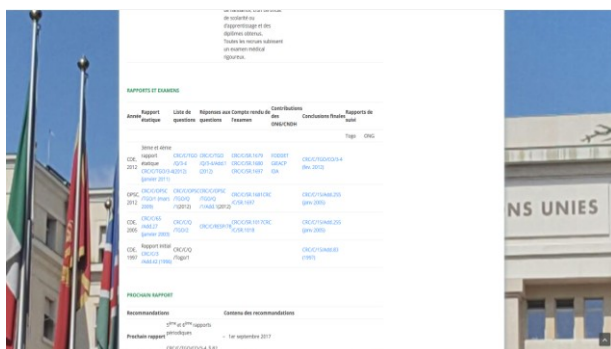
Après avoir constaté que le Togo a rejeté certaines recommandations EPU portant sur la réalisation des droits économiques sociaux et culturels, CICREDHO a estimé, dans un communiqué conjoint avec CIFRAD, que le Togo :

- *freine son élan vers l'éradication de la pauvreté ;*
- *se prive d'un outil essentiel de mesure des progrès accomplis. En effet, la capacité et les opportunités de la population de jouir des DESC sont des indicateurs qui permettent à l'Etat d'ajuster et de renforcer son cadre législatif et opérationnel et les pratiques subséquentes ;*
- *édulcore sa crédibilité en tant que membre du Conseil des droits de l'homme de l'ONU (2016-2018) ;*
- *se met en déphasage avec ses positions défendues au niveau national, régional et international par rapport à son attachement aux DESC et au droit au développement ;*
- *hypothèque l'effectivité des DESC car il empêche la population togolaise de jouir et de réclamer ces droits internationalement reconnus comme des droits fondamentaux et inaliénables ;*
- *rate une occasion opportune de renforcer l'Etat de droit.*

## LE SITE INTERNET COMME VITRINE DES RECOMMANDATIONS DES MECANISMES AFRICAINS ET ONISIENS DES DROITS DE L'HOMME AU TOGO

Le site internet contient l'ensemble des informations pertinentes sur les obligations du Togo vis-à-vis des mécanismes africains et onusiens des droits de l'homme au titre des Conventions ratifiées et des engagements volontaires pris. Il maintient également à jour le

calendrier des rapports du Togo aux mécanismes de supervision des droits de l'homme de l'ONU et de l'Union africaine. Le site internet condense toutes les informations utiles aux OSC et aux chercheurs sur la situation des droits de l'homme au Togo.



### ORGANES DE TRAITES COMITE DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS (CESCR) RAPPORT ALTERNATIF DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE DU TOGO

- Elaboration d'un projet sur la rédaction du rapport alternatif au Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU avec le Collectif des Associations Contre l'Impunité au Togo (CACIT) et la Coalition DESC-Plateaux en collaboration avec *Human Dignity* (France).
- Information sur le calendrier de présentation des rapports du Togo aux mécanismes, de supervision de l'ONU et de l'Union africaine.



**TABLEAU\* DE L'EXAMEN DU TOGO PAR DIFFÉRENTS MÉCANISMES RÉGIONAUX ET INTERNATIONAUX DE SUPERVISION DES DROITS DE L'HOMME**

| Mécanismes   | Types de rapport   | Échéances soumission par le Togo   | Commentaires ou autres informations   |
|--|--|--|---|
| <b>Nations Unies</b>   |  |  |   |
| <a href="#">Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD)</a>  | 21 <sup>ème</sup> à 24 <sup>ème</sup> rapports périodiques                               | 1er octobre 2021, CERD/C/TGO/CO/18-19, § 40  |   |
| <a href="#">Comité des droits économiques, sociaux et culturels (CESCR)</a>  | 2 <sup>ème</sup> rapport périodique  | 31 mai 2018, E/C.12/TGO/CO/1, § 42   |   |
| <a href="#">Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)</a>  | 8 <sup>ème</sup> rapport périodique  | Octobre 2016, CEDAW/C/TGO/CO/6-7, § 50   | Non soumis  |
| <a href="#">Comité des droits de l'enfant (CRC)</a>  | 5 <sup>ème</sup> et 6 <sup>ème</sup> rapports périodiques                                | 1 <sup>er</sup> septembre 2017, CRC/C/TGO/CO/3-4, § 82   | Non soumis  |
|  | 1 <sup>er</sup> rapport périodique   | 1er septembre 2017, CRC/C/OPSC/TGO/CO/1, § 40  | Non soumis  |
|  | Rapport initial OPAC   |  | Non soumis  |
| <a href="#">Comité contre la torture (CAT)</a>   | 3 <sup>ème</sup> rapport périodique  | 23 novembre 2016, CAT/C/TGO/CO/2, § 25   | Liste de points établie en 2014<br><a href="#">CAT/C/TGO/QPR/3</a> – Réponses<br>CAT/C/TGO/3 - Examen juillet/août 2019     |
| <a href="#">Sous-comité pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (SPT)</a> |  |  | Dernière visite <a href="#">CAT/OP/TGO/1</a> publié en avril 2017 et réaction du Togo<br><a href="#">CAT/OP/TGO/1/Add.1</a> |
| <a href="#">Comité des droits des personnes handicapées (CRPD)</a>   | Rapport initial  | Selon A/HRC/WG.6/26/TGO/1, § C 2), le rapport est soumis en 2016, <a href="#">CRPD/C/TGO/1</a> | Soumis. Examen probable en 2010/2021  |
| <a href="#">Comité des disparitions forcées (CED)</a>  | Rapport initial  | Ratification le 21 juillet 2014, deadline sept. 2016 (article 29 alinéa 1, CED)                | Non soumis  |
| <a href="#">Comité des droits de l'homme (CCPR)</a>  | 5 <sup>ème</sup> rapport périodique  | 1 <sup>er</sup> avril 2015, CCPR/C/TGO/CO/4, § 24  | Liste des points adoptée en 2016<br><a href="#">CCPR/C/TGO/QPR/5</a>  |
| <b>Union Africaine</b>   |  |  |   |
| <a href="#">Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP)</a>  | <a href="#">6<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> rapports</a> périodiques | <a href="#">Attendu en 2013</a> , soumis en août 2017  | Soumis  |
| <a href="#">Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant (CADEDBE)</a>                                     | 2 <sup>ème</sup> rapport périodique  | Rapport attendu en 2014 (article 41 alinéa 1 b, CADBE)   | Non soumis. L'examen du rapport initial remonte à mars 2011   |

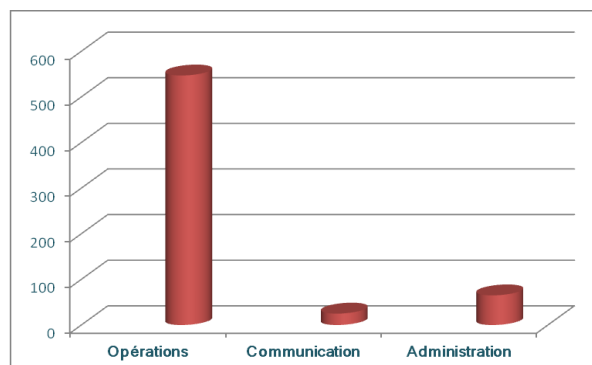
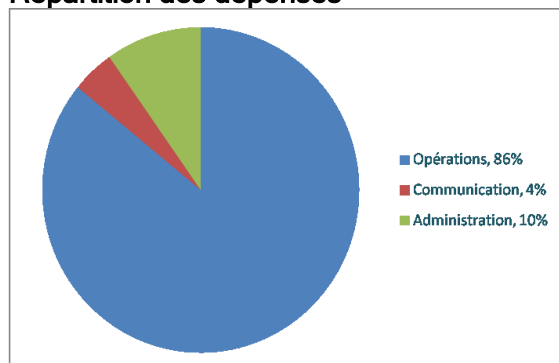
\*A la date du 31 mars 2018

## ASPECT FINANCIER

|                 | CHF        | FCFA           |
|-----------------|------------|----------------|
| <b>Revenus</b>  | <b>637</b> | <b>343'980</b> |
| Dons            | 537        | 289'980        |
| Cotisations     | 100        | 54'000         |
| <b>Dépenses</b> | <b>637</b> | <b>343'980</b> |
| Opérations      | 547        | 295'380        |
| Communication   | 25         | 13'500         |
| Administration  | 65         | 35'100         |
| <b>Résultat</b> | <b>0</b>   | <b>0</b>       |

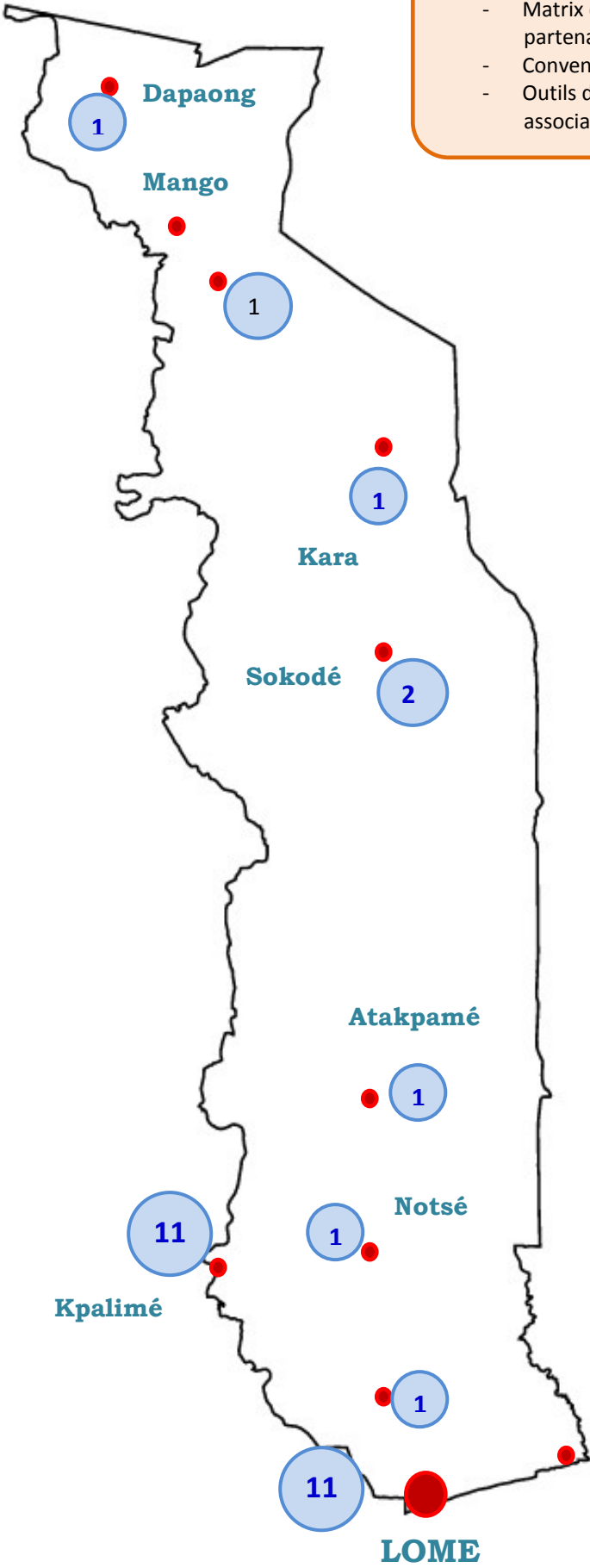
1CHF = 540 fcfa

### Répartition des dépenses



**PARTENARIAT**

- Consolidation des partenariats :
- Matrix des organisations membres et partenaires.
  - Conventions de partenariat.
  - Outils de bonne gouvernance des associations.





Rapport annuel 2017



**Centre International de Conseil,  
de Recherche et d'Expertise en  
Droits de l'Homme**

CICREDHO      CICREDHO TOGO  
Rue des gares 16      Boulevard Sio,  
Case postale 2525      Djia Sokpanou Hédzranawoé  
1211 Genève 2 - Suisse      BP 7271 Lomé  
Tel. +41 77 966 24 96      Togo  
[info.cicredho@gmail.com](mailto:info.cicredho@gmail.com)      [cicredho.togo@gmail.com](mailto:cicredho.togo@gmail.com)

Site Internet : [www.cicredho.org](http://www.cicredho.org)  
Facebook: Cicredho Togo  
Twitter: @cicredho